

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 20 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Mercredi 10 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

S U E D E.

De Stockholm, le 4 novembre.

Le succès de la neutralité armée, qui a rendu la liberté à nos mers, a déterminé notre cabinet à continuer ses précautions de sûreté. En conséquence, il ne néglige rien pour entretenir la marine sur le pied le plus respectable. Il est aussi question d'un camp de 25 mille hommes, qui sera formé, au printemps prochain, auprès de Schomme.

Les événemens de la guerre d'Europe sont de nature à retentir par-tout, & le Nord a des raisons particulières de se mettre en mesure contre les suites que les affaires de France, ainsi que celles de Pologne, peuvent avoir.

On vient d'apprendre qu'il y a eu des troubles en Scanie; quelques révoltés en troupe ont mis le feu à des biens dits nobles. Des paysans, dont les possessions sont protégées ici comme toutes les autres, ont été poussés à cette violence par des motifs inconnus: aussi-tôt le gouvernement a envoyé dans cette province des forces nécessaires pour faire respecter les propriétés & rechercher les auteurs de cette insurrection.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 15 novembre.

On a déjà rendu compte de plusieurs arrestations qui ont été faites dans cette capitale, sans que les motifs en fussent connus. Le bruit court aujourd'hui qu'il s'agissoit d'un complot contre la personne de l'empereur; il consistoit à mettre le feu à nos trois ponts, & comme l'empereur n'auroit pas manqué d'accourir suivant son usage dans le cas d'incendies: les auteurs du complot devoient saisir ce moment pour l'enlever. Tel est, dit-on, le résultat des enquêtes qui ont eu lieu. Que ce bruit ait ou non, quelque fondement, le public se montre fort impatient d'apprendre quels sont les véritables auteurs d'un complot aussi extraordinaire.

Les bruits de paix ont presque entièrement cessé depuis qu'on sait qu'il a été donné des ordres dans tous

les états héréditaires de presser de nouvelles levées: on porte à plus 80,000 hommes, celles qui doivent grossir l'armée pour la campagne prochaine. Les travaux des fondrières & des arsenaux se poussent avec une activité étonnante, & tous les moyens possibles d'économie sont mis en usage dans les dépenses de la cour. Notre cabinet presse aussi beaucoup, la prestation du quintuple contingent consenti par les cercles à la diète de Ratisbonne.

Le ministre prussien Luchesi a déclaré à notre cour que le refus qu'elle a fait de fournir vingt mille hommes de troupes auxiliaires que Frédéric-Guillaume lui avoit demandés pour repousser les Polonois qui avoient envahi ses états, oblige sa cour de retirer un pareil nombre de Prussiens de l'armée du Rhin, ainsi que 12 mille hommes de la même armée, qui doivent être employés à protéger les états de Westphalie.

C'est une politique bien ingénieuse que celle que Luchesi a déployée dans ce moment, où les revers des Polonois mettent le roi de Prusse hors de toute crainte sur leurs entreprises ultérieures. On ignore si notre cour ne fait pas entrer pour quelque chose, dans ses préparatifs pour la campagne prochaine, les suites qui résulteront du nouveau démembrement projeté de la Pologne entre Catherine & Frédéric.

On écrit d'Olmuts, en Moravie, que l'ex-général français Beurnonville, qui y étoit prisonnier, a été enlevé par deux hommes qui l'ont guetté dans une promenade qu'il faisoit accompagné de deux gardes. Ces hommes étoient à cheval & en conduisoient un troisième sur lequel Beurnonville sauta, & il disparut avec la rapidité de l'éclair. On a arrêté l'un des deux individus qui l'ont aidé dans sa fuite.

F R A N C E.

De Paris, le 20 frimaire.

On écrit du Port de la Montagne, qu'on attend, au premier vent favorable, le grand convoi de Tanis. Une partie de notre escadre doit partir incessamment pour aller à sa rencontre & protéger sa rentrée.

Voici ce qu'on écrit de Suisse, en date du 19. On a vu arriver à Baden, où depuis quelque tems M. Barthelémy, ambassadeur de France, fait sa résidence, un chambellan de l'empereur & un aide-de-camp du roi de Prusse, qui ont été en conférence avec lui : ces deux officiers étrangers vont arriver à Basle, où un autre officier prussien a été chargé d'arrêter plusieurs logemens. D'un autre côté, le gouvernement de Berne a été informé que deux représentans du peuple français devoient arriver incessamment à Huningue.

Les mêmes lettres portent que dans toute la Suisse le prix des biens-fonds a doublé ; ce qui annonce, ou que la population, ou que le numéraire y ont grossi dans la même proportion.

Il convient peut-être de s'arrêter un moment sur les événemens de la révolution, qui ont amené la mémorable journée d'avant-hier, 18 frimaire.

Jusques à l'époque du 9 thermidor, la tyrannie avoit dirigé les affaires publiques dans le sens qui intéressoit plus ses agens que le bonheur commun de la patrie. La compression uniforme de tous les sentimens honnêtes & humains étoit opérée à-la-fois non-seulement contre les citoyens paisibles de l'intérieur ; mais même cette compression s'exhaloit au-dehors, & elle alloit épouvanter les nations étrangères sur les suites d'une liberté qui s'acqueroit en France par tant d'injustices & de cruautés. Ces atrocités, qu'on essayoit d'affoiblir par l'expression légère de *formes acerbes*, ne révoltoient pas moins toutes les âmes sensibles de l'univers ; & elles amoindrissoient, en quelque sorte, cet amour inné de la liberté qui respire dans le cœur de tout homme. O combien de fois les acerbités de cette tyrannie ont-elles rappelé ce vers célèbre !

O ciel ! que de vertus vous me faites haïr !

Le 9 thermidor arriva enfin : le chef de toute tyrannie ayant été détruit, il laissa voir à découvert toute la bassesse & toute la difformité de ses satellites. Dès ce moment, l'opinion nationale en fit justice : mille adresses libres & non mendicées, que les menaces n'avoient point arrachées au peuple, félicitèrent la convention sur son énergie ; d'autres adresses, non moins nombreuses, la félicitèrent encore sur la destruction du foyer ou de l'arsenal où Robespierre avoit constamment forgé les foudres de sa tyrannie.

La convention vit alors clairement qu'elle devoit consolider le regne de la justice, qui ne va pas sans se faire suivre de l'humanité, disons plus, sans appeler même quelquefois à sa suite la douce indulgence.

Qui n'auroit pensé que les agens de la terreur précédente devoient sourire à ce changement de système, dont une partie de la faveur pouvoit jaillir sur eux-mêmes. Ce calcul si raisonnable échappa à leur fureur sanglante & cupide : le compte à rendre du sang innocent répandu par eux, leur sembla moins douloureux que celui des dilapidations qu'ils avoient fait les compagnes inséparables de leurs méurtres.

La nation fut aidée cependant par des écrits vigoureux dans la recherche des auteurs de ses calamités récentes. Il alloit s'élever contre cette horde criminelle un cri terrible de vengeance, & on n'a pas encore déterminé le point où ce cri peut s'arrêter. La convention & ses comités examinèrent dans leur sagesse la nature des crimes précédens ; ils virent quels étoient ceux dont la rémission

étoit impraticable, & ils les renvoyèrent à juger aux tribunaux. Ils pesèrent le danger des erreurs simples, & celles qui n'étoient pas criminelles fussent effacées ; ils contemplèrent avec des yeux paternels les victimes innocentes des fureurs de la tyrannie, & ils les rendirent à la patrie & à leurs foyers. L'amnistie alla porter ses consolations dans les départemens que l'injustice avoit révoltés contre la liberté elle-même.

Enfin, d'un bout de la république à l'autre, chaque citoyen trouva dans le nouveau régime de gouvernement quelque raison puissante de lui obéir avec amour. Car on obéit mal à ceux qu'on n'aime pas.

La journée du 18 frimaire a consacré en quelque sorte, les grands principes qui ont été mis en pratique depuis la journée du 9 thermidor ; & cette journée sera une des plus belles des annales de notre révolution. Ne la gâtons point par une impatience déraisonnable. Songeons que les maux à détruire exigent de la persévérance & du tems. Attendons, & nous n'attendrons pas long-tems le suffrage des nations étrangères sur notre sagesse nouvelle ; nous verrons le respect dont elles seront pénétrées pour des mesures aussi propres à nous concilier leur estime, que les précédentes l'étoient à nous attirer leur haine.

Lorsque la convention mit les rentiers de l'état sous la sauve-garde de la loyauté nationale, ces rentiers durent se croire en sûreté ; depuis il a été rendu une loi qui supprime la reversibilité des rentes viagères sur plusieurs têtes. Cette loi, surprise à la religion de nos représentans, a fait la matière d'une réclamation sérieuse de la part d'un grand nombre de citoyens qui s'étoient adressés au comité des finances pour la faire abroger. Durand-Maillane a montré la justice de leur demande, & il a été décrété sur sa proposition, qu'avant quinzaine les comités des finances & des secours feroient un rapport sur la pétition présentée à cet égard à la convention.

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE, SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Séance du 17 frimaire.

Le tribunal a donné à l'accusateur public acte de la plainte contre Forget, concierge de la maison d'arrêt de Saintes-Claires, comme prévenu de complicité avec le comité révolutionnaire de Nantes.

Le greffier a donné lecture d'un décret du 14, relatif à ceux qui ont pris part à la conspiration de Robespierre.

L. M. Thureau, âgé de 39 ans, général de division à l'armée de l'Ouest, détenu au Luxembourg, a déclaré ne connoître les délits reprochés à Carrier que pour en avoir entendu parler.

Carrier a demandé à Thureau s'il avoit fait la guerre avec lui ; s'il avoit reçu des ordres de lui ; s'il lui avoit communiqué son plan de campagne ; s'il avoit agi en vertu d'ordres donnés à d'autres généraux.

Il a répondu que non, attendu qu'il ne regardoit Carrier que comme chargé de révolutionner ; mais qu'il communiquoit avec d'autres représentans.

Il a ajouté que jamais Haxo ne lui avoit communiqué des ordres de Carrier, que lorsque les douze colonnes s'ébranlèrent dans la Vendée, Carrier étoit à Nantes ; qu'il ne

rappelle pas d'avoir dit à Carrier que son plan avoit été adopté par le comité de salut public; qu'il savoit que plusieurs brigands ont été fusillés ou noyés au Pont-de-Cé; mais, qu'il ignoroit par quel ordre.

Il est convenu avoir donné ordre d'incendier sur la rive gauche de la Loire, en vertu de décrets & d'ordres; mais il a observé qu'on avoit incendié plus qu'il ne vouloit; que d'autres avoient brûlé avant lui; qu'il n'avoit jamais donné ordre de tuer des femmes & des enfans; qu'il a remarqué que, lorsque les brigands furent affoiblis, ils forcèrent les femmes à s'habiller en hommes & à combattre, & que leurs enfans servoient d'espions.

Vilmin, négociant, a dit: J'ai vu à la société populaire les convulsions révolutionnaires de Carrier; il avoit l'air tout-à-la-fois d'un charlatan & d'un tigre altéré de sang. Vous, mes braves b..., vous, mes bons sans-culottes, disoit-il, qui êtes dans l'indigence, tandis que d'autres sont, dans l'abondance, ne savez-vous pas que tout ce que possèdent les gros négocians vous appartient? il est tems que vous jouissiez à votre tour; vous me faites des dénonciations; le témoignage de deux bons sans-culottes me suffira pour faire tomber les têtes des gros négocians. Si Pitt & Cobourg, a continué Vilmin, ont payé Carrier, il a bien gagné son argent; il a ruiné entièrement le commerce de Nantes: pour y réussir plus promptement, il avoit incarcéré tous les négocians de cette ville, excepté une vingtaine. Les courtiers, les banquiers, subirent le même sort; les richesses, la vertu, l'industrie & les talens, étoient autant de titres de proscription.

Il ordonna aussi de faire arrêter sur-le-champ, & sans nulle exception, tous les acheteurs & acheteuses, revendeurs & revendeuses de denrées de première nécessité. Les capitaines de navire venoient suivant l'usage, à Nantes, pour les assurances; ils se présentoient; ils voyoient les magasins fermés: ces magasins dont les marchandises ruinoient dans toute la république. Sur la déclaration qui leur étoit faite, que les négocians étoient incarcérés, ils prenoient la fuite dans la crainte de l'être eux-mêmes. De-là est arrivé la disette & la misère.

Le reste des négocians s'assembloit encore à la Bourse, pour empêcher la ruine totale du commerce, & pour faire face à leurs affaires; Carrier en fut instruit, il menaça de faire rouler leurs têtes dans la poussière.

Pendant que Carrier portoit par-tout la désolation, la dévastation & la mort, il faisoit des orgies à l'hôtel d'Henri IV, avec ses amis & avec des filles qu'il avoit mises en réquisition. Robin, locataire de cette maison, m'a dit avoir été obligé de donner dans les principes de leur sans-sulotisme, pour devenir leur ami, & obtenir la liberté de Danglas, son associé.

Vilmin a ensuite parlé du diner fait aux Champs-Élysées, avec Carrier, Mosneron, Rosier, Prevot, le petit Robin, & Villers, représentant de la Loire-Inférieure. Au dessert, a-t-il dit, Carrier nous fit des aveux épouvantables sur les faits de Fouquet & Lamberty: il disoit que Lamberty étoit un bon b..., un bon révolutionnaire, & que Robin ne le valoit pas. Il nous entretint des prêtres: dans mon pays, disoit-il, nous allions à la chasse aux prêtres; je n'ai jamais tant ri qu'en voyant les grimaces que ces b... là faisoient en mourant. Il nous déclara que, d'après le calcul de la population, & de l'étendue du sol de la France, il y avoit 1000 habitans par chaque lieue carrée; qu'il étoit démontré que le sol de

la France ne pouvoit en nourrir que 700; qu'il falloit, en conséquence, se défaire de l'excédent, en faisant disparaître tous les gros coquins de négocians, tous les prêtres, tous les avocats, tous les procureurs, tous les banquiers, tous les courtiers, &c.

Tout cela ne nous accommodoit pas beaucoup; car nous étions quatre négocians. Alors Mosneron dit à Carrier: voila douc comment tu veux nous expédier bien vite. Je demeure près de la guillotine, je vais m'en éloigner à l'instant. Ne crains rien, lui dit Carrier, je serai ton défenseur. Non, lui répondit Mosneron, tu seras guillotiné avant moi: tu as l'air de nous rassurer, parce que tu nous vois ici; mais demain tu nous mettras tous sur la liste.

Carrier ajouta que la population des villes étoit trop considérable; que les riches n'aimeroient jamais les sans-culottes; qu'il falloit niveler la population, sans quoi l'ordre & la tranquillité ne s'établiront pas; sans quoi il ne pouvoit exister de république. Il termina ses calculs en disant que la population de Lyon seroit réduite à 25,000 habitans. Je me rappelai ce qui s'étoit passé; je m'aperçus que la guerre de la Vendée entroît dans le projet de cette réduction.

Mosneron, présent à la séance, & qui, à celle du 15, avoit déposé de ces faits, a confirmé les nouveaux détails donnés par Vilmin.

Carrier. — On a cherché des moyens de diffamation; jamais je n'ai prêché, à la société, le pillage ni la mort des négocians: j'ai dit que les gros négocians avoient fomenté la guerre de la Vendée.

On a observé à Carrier que tous les Nantais avoient combattu les brigands, & que Nantes a été sauvé par ses habitans.

Carrier a ajouté qu'aucun prêtre n'avoit été tué dans son département; qu'il n'avoit parlé que de l'agiotage scandaleux; qu'il avoit soupé une seule fois à l'hôtel de Henri IV avec le général Vimeux & quatre à cinq autres personnes, mais qu'il n'y avoit pas de filles.

Le président a interpellé Carrier de déclarer s'il n'avoit pas dit que la légion Germanique étoit passée en entier chez les brigands. Il a répondu qu'il n'en étoit pas resté plus de cinq à six. Alors le président a fait lecture d'une lettre de Magin, chef d'escadron au 11^e. régiment d'hussards, dans laquelle il est dit: « Carrier a déclaré dans son interrogatoire du 12 de ce mois que la légion Germanique étoit passée en entier chez les brigands de la Vendée; je lui donne un démenti formel, & je l'appuie de l'arrêté des représentans du peuple, formant la commission centrale, près l'armée de l'Ouest, en date du 22 juin 1793, qui ordonne de former de cette légion deux corps, qui ont la dénomination du 11^e. régiment d'hussards & 22^e. d'infanterie légère. Ces deux régimens n'ont cessé, depuis leur formation, d'être aux avant-postes de l'armée, & se sont signalés chaque jour par des victoires ».

Carrier a répondu qu'on ne devoit pas prendre à la lettre ce qu'il avoit dit.

Gibaud, ex-constituant, & Guinche, dragon au 2^e. régiment, à Compiègne, ont parlé de brigands qui se sont rendus volontairement à Nantes, & qui ont été fusillés.

Guinche a observé que les 80 ou 100 brigands fantassins qui arrivèrent dans cette ville, avoient trois canons.

Metayer, chirurgien, a parlé des motifs du rappel de Carrier, & du voyage qu'il fit à Paris à ce sujet.

Joye, brigadier de gendarmerie, a dit que le général Moulins fut frappé à coups de sabre par Carrier, & conduit au Bouffay par son ordre.

Carrier a répondu que ce général lui avoit été dénoncé comme ayant laissé passer la Loire à la Roche-Jacquelin & à Stofflet; qu'il le frappa par vivacité; qu'il permit qu'il fût en détention chez Boivin, qui affirma que c'étoit un bon patriote, & que ses collègues l'ont mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de REUBELL.

Séance du 19 frimaire.

Les députés rappelés ont repris aujourd'hui leurs places: Bréard a rappelé qu'une commission a été nommée pour lever les scellés chez ces représentans; comme, par le décret d'hier, ils doivent rentrer dans toutes leurs propriétés, Bréard demande que cette commission soit autorisée à leur remettre leurs papiers. — Décreté.

Isabeau écrit de Bordeaux, pour justifier les mesures qu'il a prises dans cette commune. Cette lettre est renvoyée aux trois comités.

Grégoire obtient la parole: vous avez fait hier un grand acte de justice, dit-il, mais il reste encore plusieurs de nos collègues qui doivent fixer votre attention: je citerai Lanjuinais: (On applaudit) il a pu avoir des torts, mais il avoit le cœur bon: tous ceux qui l'ont connu attesteront ce fait. (On applaudit).

Quand j'arrivai à Versailles, continue Grégoire, lorsque je fus député à l'Assemblée constituante, la première personne que je rencontrai fut Lanjuinais, député comme moi; nous nous promîmes de renverser la féodalité & le trône; ces sentimens n'ont cessé de l'aimer depuis.

On réclame pour divers autres députés: l'Assemblée décrète que ses comités lui feront un rapport, qui embrassera tant les représentans hors de la loi, que ceux sortis de la convention pour quelque cause que ce soit.

On demande aussi un rapport sur la mise hors de la loi prononcée contre différens citoyens.

Ces propositions sont décrétées.

Un membre réclame contre la loi qui veut que la conduite des députés suppléans soit examinée par les comités de la convention, avant leur admission dans l'Assemblée; Popinant représente que cette loi est attentatoire aux droits du peuple.

Reubell convient de ce que le préopinant a avancé, mais il rappelle qu'une loi veut qu'un décret ne soit rapporté que d'après un rapport des comités: cette loi est sage, dit-il; elle est un préservatif contre l'enthousiasme quelquefois si dangereux.

D'après ces observations, le renvoi aux comités est adopté.

Dussaulx monte à la tribune; il rappelle la tyrannie dont il a été la victime avec ses camarades d'infortune; & combien étoit injuste la mesure qui les a frappés; que voulions-nous, dit-il? la liberté, de bonnes mœurs, de bonnes loix. C'est encore l'objet de nos vœux; mais nous voulons aussi vous prouver que si nos corps se sont affoiblis & presque usés dans les tombeaux où l'on nous a plongés, nos âmes retrempees par le malheur en ont acquis une nouvelle énergie. — Vifs applaudissemens.

L'opinant dit ensuite que ses collègues & lui vont réunir tous leurs moyens pour opérer, de concert avec la convention le bonheur du peuple: il ne dissimule pourtant pas que bien des plaies ne peuvent être cicatrisées que par le tems & une grande sagesse.

Nous éloignerons, dit-il en finissant, tous souvenirs fâcheux; nous n'aurons devant les yeux que le bien public, dans nos cœurs que l'amour de la patrie; nous avons laissé toute espèce de ressentiment dans le fond de nos cœurs. (On applaudit) Nous vous demandons union, fraternité, & nous serons les premiers à en donner l'exemple.

Toute l'Assemblée se leve; les applaudissemens retentissent long-tems.

Boudin, au nom du comité de sûreté générale, vient dénoncer un projet formé par des voleurs, pour réunir dans un même lieu tous les ouvriers employés dans Paris à la fabrication des armes: se faciliter les moyens de commettre des vols, est leur but. Le comité a pris les mesures convenables; mais il a pensé qu'il étoit de son devoir d'avertir les bons citoyens, & sur-tout les ouvriers qui doivent, sans le savoir, devenir les instrumens de ce complot.

L'Assemblée ordonne l'insertion au bulletin de cette annonce.

Thibaud expose que d'après le rapport fait dans le tems à la convention par les représentans mêmes qui avoient été envoyés dans le Calvados, il est constant que les habitans de ce département ont été égarés: le fédéralisme a pu exister ailleurs; mais là les mouvemens n'ont eu pour objet que de venir défendre la convention qu'on ne croyoit pas libre. Il demande en conséquence le rapport du décret qui ordonne qu'une colonne infamante sera érigée dans ce département.

Dumont appuie vivement cette proposition; il dit que le fédéralisme n'étoit qu'un mot inventé pour perdre les citoyens: il pense que non-seulement il faut rapporter la loi en question, mais réviser beaucoup d'autres loix faites sous Robespierre.

Thuriot dit qu'il ne s'agit que de charger le comité de législation, qui déjà s'occupe à classer les loix, de réviser celles du code pénal, & à mesure qu'il en trouvera de dangereuses, il viendra en proposer le rapport.

Tallien fait sentir que ce n'est pas seulement aux loix pénales qu'il faut s'attaquer; mais qu'il y a beaucoup de loix de circonstances proposées par le comité de salut public ancien, qui ne sont que des armes pour la tyrannie; il cite celle du 23 ventôse, à la faveur de laquelle on a créé les conspirations des prisons.

Après une discussion que nous ferons connoître, le tout est renvoyé aux trois comités.